



Démarche des centres de mise en place pour l'accès aux services Internet de gestion des saillies

Principe : Dématérialisation des cartes de saillie

Un étalonnier gérant un carnet de saillie sur Internet peut attribuer des cartes à un centre de mise en place. Le centre de mise en place saisit la saillie (tous les sauts) et édite l'attestation de saillie pour l'éleveur. L'étalonnier, après règlement intégral de la saillie, peut éditer la déclaration de naissance (verso du certificat de saillie).

Pour permettre cela, le centre de mise en place doit, lui-même, disposer d'un compte sur Internet avec un profil particulier.

Etapes

1) Créer son compte

Adresse du serveur d'authentification : <http://www.haras-nationaux.fr/monespace>

Choisissez : « **Créer un compte** ».

Service Central d'Authentification

Nouvel utilisateur ? **Créer un compte**

Vous souhaitez accéder à un service qui nécessite une authentification. Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton **Valider** ci-dessous pour continuer.

 Identifiant
Mot de passe **Valider**

Mot de passe oublié ? **Cliquez ici**

Vous choisirez un identifiant et un mot de passe. Il vous sera demandé de vous authentifier pour la première fois avec cet identifiant et de saisir des informations pour entamer la procédure d'habilitation.





2) Demander l'habilitation du compte

L'accès aux services de gestion des saillies sur Internet pour les centres ne gérant pas eux-même des étalons nécessite une procédure d'habilitation du compte sur demande (formulaire expliqué ci-dessous) puis un traitement manuel par les Haras nationaux.

Accès au formulaire de demande :

Dans **PROFESSIONNELS > DEMARCHES > DECLARATION DE SAILLIES**

Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/portail/index.php?id=3888>

Demande d'habilitation

Cette demande concerne les centres de mise en place qui doivent saisir sur Internet des saillies transmises par un étalonnier gérant un carnet de saillie Internet.

Remplissez ce formulaire :

Identifiant de votre compte:

Adresse mail:

Nom ou société:

responsable ou contact:

Numéro de téléphone:

Adresse postale:

Référence d'enregistrement de votre centre après du Ministère:

Numéro d'une saillie mise en place par votre centre en 2006:

3) Confirmation

Lorsque le traitement des Haras nationaux est effectué sur votre compte, vous recevez un mail qui vous confirmera que votre compte a les droits d'accès aux services des étalonniers sur le portail.

Accès aux services :

Adresse du portail des Haras nationaux :

<http://www.haras-nationaux.fr>

Votre espace privé :

<http://www.haras-nationaux.fr/monespace>

Accès aux services :

- dans la rubrique **PROFESSIONNELS > DEMARCHES**
- ou, encore plus simple, depuis **VOTRE ESPACE PRIVE.**

